

Le 3 septembre 2018

**Arrêté du 15 janvier 2016 relatif au coût afférent à la mise en œuvre des solutions de gestion à long terme des déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue**

NOR: DEVR1601524A

Version consolidée au 3 septembre 2018

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 542-12 et L. 594-1 ;

Vu la loi n° 2006-739 du 28 juin 2006 de programme relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2007-243 du 23 février 2007 relatif à la sécurisation du financement des charges nucléaires ;

Vu la proposition de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs d'évaluation des coûts afférents à la mise en œuvre des solutions de gestion à long terme des déchets radioactifs de haute et de moyenne activité à vie longue en date du 17 octobre 2014 ;

Vu la saisine de l'Institut Laue-Langevin en date du 18 décembre 2014 ;

Vu l'avis de l'Autorité de sûreté nucléaire en date du 10 février 2015 ;

Vu les observations d'AREVA, du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives et d'EDF en date du 16 avril 2015,

Arrête :

**Article 1**

Le coût afférent à la mise en œuvre des solutions de gestion à long terme des déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue est évalué sur une période de 140 ans à partir de 2016.

Ce coût est fixé à 25 milliards d'euros aux conditions économiques du 31 décembre 2011, année du démarrage des travaux d'évaluation des coûts.

**Article 2**

Le coût fixé à l'article 1er est mis à jour régulièrement et a minima aux étapes clés du

développement du projet (autorisation de création, mise en service, fin de la “phase industrielle pilote”, réexamens de sûreté), conformément à l’avis de l’Autorité de sûreté nucléaire.

### **Article 3**

Le directeur général de l’énergie et du climat est chargé de l’exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 15 janvier 2016.

Ségolène Royal